



Ecurie de la Prélaz

Stages d'équitation

Vacances d'été 2020

Stages multi-disciplines
Enfants et ados 7-16 ans

Les stages d'été permettent une immersion totale dans la vie d'un centre équestre et regroupent des enfants et ados partageant la même passion. Une semaine qui permettra de se perfectionner et de découvrir de nouvelles disciplines. Les enfants et ados évolueront selon leur niveau.

Au programme :

- Soins aux chevaux/poneys
- Dressage
- Gymnastique et saut d'obstacles
- Promenade
- Initiation à la voltige
- Jeux équestres

Dates et tarifs :

Semaine 1 :	Stage	Du 6 au 10 juillet
Semaine 2 :	Stage	Du 13 au 17 juillet
Semaine 3 :	Stage	Du 20 au 24 juillet
Semaine 4 :	Stage	Du 27 au 31 juillet
Semaine 5 :	Satge	Du 10 au 14 août
Semaine 6 :	Stage	Du 17 au 21 août

	1 sem.	1 jour
Club Equestre de la Prélaz		
Non membre	CHF 500.-	CHF 90.-
Membre	CHF 450.-	

Fiche d'inscription 2020

Nom : Prénom :

Personne de contact :

Adresse :

NPA : Ville :

Natel : E-mail.....

Age :.....

Spécificités médicales, allergies alimentaires :

Semaine numéro du au

Semaine numéro du au

Semaine numéro du au

RÈGLEMENT

Paiement : Acompte de 50% à payer à l'inscription, solde 10 jours avant.

Banque : Postfinance
Tardy Christian Ecurie de la Prélaz Sàrl
IBAN CH49 0900 0000 1770 0020 8

Confirmation : La confirmation du stage est seulement valable à la date du versement de l'acompte (non récupérable)

Formulaire à retourner : la_prelaz@bluewin.ch

Les prix comprennent : Repas de midi, goûters et les activités

Horaires : Journée de 09h00 à 17h00

En dehors des heures les jeunes ne sont plus sous la surveillance de l'Ecurie de la Prélaz

Bagages : Les affaires personnelles demeurent en permanence sous la propre responsabilité des stagiaires. L'Ecurie de la Prélaz décline toutes responsabilités en cas de vol ou de perte.

Liste matériel camps : Tenue d'équitation complète, veste chaude, affaires de pluie, baskets, casquette, crème solaire.

Toute personne pratiquant l'équitation au sein de l'école d'équitation de l'Ecurie de la Prélaz

- doit être au bénéfice d'une assurance accident couvrant la pratique de l'équitation.

- déclare être informée que le port de la bombe est obligatoire et être parfaitement consciente des risques liés à la pratique de l'équitation, en relation notamment avec l'imprévisibilité du comportement du cheval/poney.

- reconnaît que la chute est un risque qui fait partie inhérente de ce sport. Seule une faute grave ou intentionnelle prouvée pourra être imputée à l'entreprise.

Date

.....
Signature du représentant légal